



Mint

Exercice clos le 31 décembre 2023

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG Audit



Mint

Exercice clos le 31 décembre 2023

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la société Mint,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Mint relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- ▶ Comme indiqué dans la note 1.10 de l'annexe aux comptes annuels, votre société constate une partie du chiffre d'affaires correspondant à l'activité de la société Mint Energie en factures à établir. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à vérifier les calculs effectués par votre société, et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction.
- ▶ Comme indiqué dans la note 1.6 de l'annexe aux comptes annuels, votre société réalise une fois par an un test de dépréciation sur les immobilisations incorporelles et financières, selon les modalités décrites dans cette note. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation, ainsi que les hypothèses retenues.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

■ Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires à l'exception du point ci-dessous.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce appellent de notre part les observations suivantes :

- ▶ Le rapport de gestion n'inclut pas les informations relatives au nombre de factures reçues et émises non réglées à la date de clôture et dont le terme est échu prévues par cet article ;
- ▶ Les informations relatives aux délais de paiement ne concordent pas systématiquement avec les dates d'échéance mentionnées sur les factures.

■ Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

■ Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;



- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Montpellier, le 22 avril 2024

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit

Marie-Thérèse Mercier

SA MINT

52 Rue d'Odin

CS 40900

34965 MONTPELLIER CEDEX 2

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Bilan Actif

Etat exprimé en euros

		31/12/2023			31/12/2022
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
	Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				255 904
	Frais de développement	1 991 406	1 791 060	200 346	
	Concessions brevets droits similaires	903 960	897 241	6 720	64 381
	Fonds commercial (1)	6 377 791	5 860 741	517 050	722 961
	Autres immobilisations incorporelles	4 872 286	3 268 228	1 604 057	875 411
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	466 076	374 981	91 095	91 042
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations	1 500		1 500		
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	1 114 715	50 068	1 064 647	720 608	
	TOTAL (II)	15 727 734	12 242 318	3 485 416	2 730 307
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises	741 246	27 712	713 534	131 588
	Avances et Acomptes versés sur commandes	2 018		2 018	1 465
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	8 751 574	1 878 001	6 873 573	21 024 554
	Autres créances	3 703 658		3 703 658	6 573 322
Capital souscrit appelé, non versé					
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITES	57 569 328		57 569 328	62 384 444	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	348 847		348 847	320 964
	TOTAL (III)	71 116 671	1 905 713	69 210 957	90 436 337
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
Primes de remboursement des obligations (V)					
Ecart de conversion actif (VI)					
	TOTAL ACTIF (I à VI)	86 844 405	14 148 032	72 696 373	93 166 644

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

1 064 647

(3) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

		31/12/2023	31/12/2022
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	887 861	887 861
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	8 525 909	8 525 909
	Ecarts de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	53 104	53 104
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	162 075	162 075
	Report à nouveau	2 580 855	(1 379 158)
	Résultat de l'exercice	16 530 604	3 960 013
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
	Total des capitaux propres	28 740 408	12 209 804
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées	6 487 109	12 002 334
	Total des autres fonds propres	6 487 109	12 002 334
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	13 578 190	13 767 287
	Emprunts et dettes financières divers (3)		4 000
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	14 171	7 526
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	12 928 333	46 442 940
	Dettes fiscales et sociales	10 947 377	8 715 425
	DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	784		
Produits constatés d'avance (1)		17 327	
	Total des dettes	37 468 856	68 954 506
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	72 696 373	93 166 644
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	16 530 604,49	3 960 012,60
(1)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	26 613 033	60 294 902
(2)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	3 800	15 209
(3)	Dont emprunts participatifs		

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros

31/12/2023

31/12/2022

		France	Exportation	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	3 611		3 611	14 562
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	86 864 240		86 864 240	156 972 830
	Montant net du chiffre d'affaires	86 867 852		86 867 852	156 987 391
	Production stockée				
	Production immobilisée			1 133 379	53 772
	Subventions d'exploitation			39 641	15 557
Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges			2 383 309	1 588 483	
Autres produits			15 460	73 410	
Total des produits d'exploitation (1)				90 439 641	158 718 612
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises			9 716	51 793
	Variation de stock			(609 658)	(14 095)
	Achats de matières et autres approvisionnements			(13 086)	
	Variation de stock				
	Autres achats et charges externes			61 189 678	138 654 978
	Impôts, taxes et versements assimilés			272 117	421 012
	Salaires et traitements			2 234 024	2 199 526
	Charges sociales du personnel			1 075 077	934 721
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations			1 096 636	1 084 583
	- charges d'exploitation à répartir				
Dotations aux dépréciations :					
- sur immobilisations					
- sur actif circulant			1 905 713	2 380 721	
Dotations aux provisions				27 855	
Autres charges			4 176 309	6 408 312	
Total des charges d'exploitation (2)				71 336 528	152 149 405
RESULTAT D'EXPLOITATION				19 103 112	6 569 207

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros

		31/12/2023	31/12/2022
RESULTAT D'EXPLOITATION		19 103 112	6 569 207
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3) D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3) Autres intérêts et produits assimilés (3) Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	1 667 848 21 430 18	138 790 96
Total des produits financiers		1 689 296	138 886
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées (4) Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	166 222 108	43 643 11 652 154
Total des charges financières		166 330	55 448
RESULTAT FINANCIER		1 522 966	83 438
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		20 626 078	6 652 645
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	3 000 568 943	3 333
Total des produits exceptionnels		571 943	3 333
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	8 010 24 359 264 236	39 044 7 599 2 229 933
Total des charges exceptionnelles		296 605	2 276 575
RESULTAT EXCEPTIONNEL		275 338	(2 273 242)
PARTICIPATION DES SALARIES IMPOTS SUR LES BENEFICES		464 154 3 906 658	419 390
TOTAL DES PRODUITS		92 700 880	158 860 831
TOTAL DES CHARGES		76 170 276	154 900 819
RESULTAT DE L'EXERCICE		16 530 604	3 960 013

- (1) dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs
(3) dont produits concernant les entreprises liées
(4) dont intérêts concernant les entreprises liées

COMPTES ANNUELS
AU 31 DECEMBRE 2023

ANNEXE

Préambule

Faits caractéristiques de l'exercice

1 - Règles et méthodes comptables

- 1.1 Reconnaissance du chiffre d'affaires
- 1.2 Frais de développement
- 1.3 Immobilisations incorporelles
- 1.4 Immobilisations corporelles
- 1.5 Immobilisations financières
- 1.6 Test de dépréciation
- 1.7 Stocks
- 1.8 Créances clients et comptes rattachés
- 1.9 Provision pour risques et charges
- 1.10 Séparation des exercices relative au chiffre d'affaires
- 1.11 Séparation des exercices relative aux charges spécifiques à l'activité Energie
- 1.12 Évaluation des valeurs mobilières de placement
- 1.13 Risque : de taux, de change, d'action et de liquidité
- 1.14 Disponibilités

2 - Compléments d'informations relatifs au bilan

- 2.1 Immobilisations incorporelles et amortissements
- 2.2 Immobilisations corporelles et amortissements
- 2.3 Immobilisations financières et provisions
- 2.4 Stocks
- 2.5 Ventilation de la dotation aux amortissements de l'exercice
- 2.6 Échéances des créances à la clôture de l'exercice
- 2.7 Comptes de régularisation actif
- 2.8 Capital social
- 2.9 Tableau de mouvements des capitaux propres
- 2.10 Affectation du résultat de l'exercice précédent
- 2.11 Échéances des dettes à la clôture de l'exercice
- 2.12 État des provisions
- 2.13 Comptes de régularisation passif

MINT SA

52 Rue d'Odin – CS 40900

34965 MONTPELLIER CEDEX 2

3 - Compléments d'informations relatifs au compte de résultat

- 3.1 Analyse du chiffre d'affaires
- 3.2 Produits et charges exceptionnels

4 – Autres informations

- 4.1 Instruments de couverture
- 4.2 Effectif moyen
- 4.3 Engagements hors bilan
- 4.4 Honoraires du commissaire aux comptes
- 4.5 Rémunération allouée aux membres des organes d'administration, de direction et de surveillance.
- 4.6 Attribution gratuite d'actions
- 4.7 Evènements postérieurs au 31 décembre 2023
- 4.8 Résultat par action.

PREAMBULE

MINT (la « Société »), dont le siège social est situé 52 Rue d'Odin – CS 40900 – 34965 MONTPELLIER, est une société anonyme immatriculée en France et cotée sur le marché Euronext Growth depuis le 4 octobre 2006.

L'exercice clos le 31 décembre 2023 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 31 décembre 2022 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice s'élève à 72 696 373 €.
Le résultat net comptable est un bénéfice de 16 530 604 €.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

- Versement anticipé de la Commission de régulation de l'énergie (CRE) :

La Société a bénéficié en avril 2022 d'un versement anticipé d'un montant de 12 002 K€ au titre du dispositif de bouclier tarifaire sur la période entre le 1er février 2022 et le 31 janvier 2023.

La Société a bénéficié sur le premier semestre 2023 d'un deuxième versement anticipé d'un montant de 9 349 K€ au titre du dispositif de bouclier tarifaire sur la période entre le 1er février 2023 et le 31 janvier 2024.

La Direction Générale de l'Energie et du Climat du Ministère de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires a communiqué à la société MINT, l'échéancier de remboursement provisoire des avances anticipées de la CRE. Le montant définitif à rembourser par la société MINT devrait être déterminé par la CRE sur l'exercice 2024 en fonction des volumes définitivement livrés sur la période entre le 1er février 2023 et le 31 janvier 2024.

Au 31 décembre 2023, le solde des versements anticipés de la CRE s'élève à la somme de 6 487 K€. Ce montant est comptabilisé au bilan dans le poste « avances conditionnées ».

A la suite du dernier remboursement, ayant eu lieu sur janvier 2024, le solde des versements anticipés, à la date d'arrêt des comptes s'élève à 3 526 K€.

- Complément de prix ARENH

Le mécanisme de l'Accès Régulé à l'Electricité Nucléaire Historique (« ARENH ») prévoit le paiement d'un complément de prix (« CPI/CP2 ») basé sur la différence entre la courbe de charge estimée au guichet d'attribution des droits et la courbe de charge réalisée, calculés sur la période du 1er avril au 31 octobre de l'exercice considéré. Cette différence est facturée à la Société sous certaines conditions sous la forme d'un complément de prix calculé par différence entre le prix spot moyen sur l'année calendaire et le prix d'attribution de l'ARENH.

MINT SA

52 Rue d'Odin – CS 40900

34965 MONTPELLIER CEDEX 2

La Société a comptabilisé en facture non parvenue sur l'exercice clos au 31 décembre 2022 une estimation des CP1/CP2 pour 35 694 K€

La notification de la CRE a fait état en juin 2023 au titre de l'exercice 2022, de compléments de prix CP1/CP2 de 37 190 K€. Par ailleurs, la société MINT a bénéficié d'une première redistribution des compléments de prix CP1 facturés à l'ensemble des fournisseurs d'un montant de 4 144 K€. Ainsi, le règlement des compléments de prix CP1/CP2 intervenu en juillet 2023 s'est élevé à la somme nette de 33 046 K€.

Enfin, la Société a bénéficié d'une redistribution complémentaire de complément de prix CP1 de 1 814 K€ comptabilisé en chiffre d'affaires.

En l'absence d'écart constaté entre la courbe de charge estimée au guichet d'attribution de droit et réalisée sur la période du 1er avril au 31 octobre 2023, la Société n'a pas provisionné de complément de prix (« CP1/CP2 ») dans ses comptes clos au 31 décembre 2023.

- Filiales

La Société a procédé à la création de trois filiales en date du 13 septembre 2023 dont MINT est l'unique actionnaire.

L'objet social des trois filiales est l'exploitation et le développement de tous projets relatifs à l'énergie et notamment la fourniture d'énergie renouvelable aux particuliers, le développement de projets, les prestations de services, les activités de conseil et de toutes autres activités liées au développement durable en général :

- Constitution par apport de 500 € de la société MINT PRODUCTION
- Constitution par apport de 500 € de la société MINT FACILITY
- Constitution par apport de 500 € de la société MINT ENERGY MANAGEMENT

Ces sociétés n'ayant eu aucune activité au cours de l'exercice 2023, à la date de clôture de l'exercice, seul le capital initial figure au bilan des trois entités.

La société MINT est exemptée d'établir des comptes consolidés car MINT est consolidé au sein des comptes de la société Patrimonium.

- CoRDiS

MINT a été informée que la Présidente de la CRE saisissait le CoRDiS (Comité de Règlement des Différends et des Sanctions) pour se prononcer sur la conformité de ses pratiques de l'année 2022 avec les dispositions du Code de l'énergie.

Il appartient désormais au CoRDs de déterminer de la suite à donner, qui pourra être :

- Soit de notifier à la société MINT les griefs, débouchant sur la convocation à une audience au cours de laquelle MINT pourra présenter ses observations ;
- Soit de ne pas donner suite à la saisine.

Aucune provision n'a été comptabilisée dans les comptes de la Société clos au 31 décembre 2023 car à la date d'arrêté une sortie de ressource future n'était ni probable ni estimable de façon fiable.

1- REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont établis en conformité avec les règles et méthodes comptables découlant des textes légaux et réglementaires applicables en France. Elle respecte en particulier les dispositions du règlement de l'Autorité des Normes Comptables n° 2016-07 du 4 novembre 2016, modifiant le règlement n°2014-03 relatif au plan comptable général, qui a été homologué par arrêté du 26 décembre 2016.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases suivantes :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros (€). La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont présentées ci-après.

1.1 Reconnaissance du chiffre d'affaires

- Services de fourniture d'énergie

Le chiffre d'affaires est comptabilisé dans les comptes de la Société hors toutes taxes, c'est-à-dire hors taxes énergie. Les taxes énergies incluent les taxes douanières TICFE (Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité), TICGN (Taxe Intérieure sur la Consommation Finale de Gaz Naturel), TCFE (Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité) et CTA (Contribution Tarifaire d'Acheminement). La TCFE n'est plus applicable depuis le 1^{er} février 2023.

Les produits liés à l'offre MINT ont été comptabilisés en fonction des quantités d'énergie livrées.

Les prestations de services liées à cette activité de fourniture d'énergie sont ainsi prises en compte au cours de la période à laquelle elles se rapportent.

MINT SA

52 Rue d'Odin – CS 40900

34965 MONTPELLIER CEDEX 2

La Société constate un produit dès lors que :

- L'existence du contrat est acquise ;
 - La fourniture d'énergie a eu lieu ;
 - Le prix est fixé ou déterminable ;
 - Le caractère recouvrable des créances est probable.
-
- Services de télécommunication

Les trois principaux services de télécommunications commercialisés sont les suivants :

- Services post-payés en présélection, reprise d'abonnement fixe et forfaits mobile ;
- Services prépayés ;
- Services aux professionnels.

Le chiffre d'affaires est comptabilisé à la date de réalisation de la prestation.

Les prestations de services comprennent principalement la fourniture de minutes de télécommunications. Les produits liés aux abonnements et forfaits sont pris en compte au cours de la période à laquelle ils se rapportent.

1.2 Frais de développement

Les frais de développement engagés à l'occasion de la conception des nouveaux projets sont portés à l'actif du bilan lorsqu'ils correspondent à des projets nettement individualisés dont les coûts peuvent être distinctement établis et dont les chances de réussite technique et d'avantages économiques futurs sont sérieuses.

Ils sont portés à l'actif du bilan lorsque les six critères généraux définis par le PCG sont remplis :

- 1) La faisabilité technique de l'achèvement de l'actif incorporel afin de pouvoir l'utiliser ou le vendre ;
- 2) L'intention d'achever la production de l'actif pour l'utiliser ou de le vendre ;
- 3) La capacité d'utiliser ou de vendre l'actif produit ;
- 4) L'aptitude de l'actif à générer des avantages économiques futurs ;
- 5) La disponibilité actuelle ou future des ressources techniques, financières ou autres nécessaires pour mener à bien le projet ;
- 6) La capacité à mesurer de manière fiable les dépenses liées à cet actif pendant sa phase de développement.

La Société a notamment procédé sur l'exercice 2023 à l'activation de frais liés à des projets en cours de développement pour un montant de 72 K€ par le biais du compte de production immobilisée.

1.3 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont immobilisées à leur coût d'acquisition. Elles sont amorties ou dépréciées selon les méthodes comptables suivantes :

	Mode	Durée de l'amortissement
- Frais d'établissement :	linéaire	5 ans
- Frais de développement :	linéaire	5 ans
- Fichier clientèle :	N/A	test de dépréciation
- Logiciels et Sites :	linéaire	1 à 5 ans
- Marques	N/A	test de dépréciation
- Frais d'acquisition client	linéaire	4 ans

Conformément au règlement ANC 2015-06 du 23 novembre 2015, les malis techniques ont été enregistrés en fonds commercial lors de la TUP des anciennes filiales de MINT.

- **Fonds de commerce Oui Energy :**

La valeur du fonds de commerce de la société Oui Energy inscrite à l'actif du bilan s'élève à 1 671 K€. Le fond a été déprécié en fonction de l'attrition du portefeuille client Oui Energy. Le nombre d'anciens clients Oui Energy au 31 décembre 2023 représente 14.53 % du nombre de clients rachetés au 1er mars 2022.

Une dépréciation complémentaire a été comptabilisée au 31 décembre 2023 pour 139 K€, portant le montant total de la dépréciation à 1 428 K€.

- **Frais d'acquisition client**

Les droits d'entrée ou coûts d'acquisition d'un contrat peuvent être comptabilisés immédiatement en charges ou en immobilisations incorporelles.

Les coûts comptabilisés en immobilisation sont :

- Des coûts marginaux et uniquement engagés pour obtenir le contrat
- Identifiés séparément et mesurés de manière fiable.

Par ailleurs, le contrat doit procurer suffisamment d'avantages économiques futurs pour les recouvrer.

Pour la société MINT, les coûts d'acquisitions des clients correspondent aux dépenses externes encourues par la Société et directement affectables à des contrats signés avec des clients. Ces dépenses sont principalement constituées des commissions versées aux prestataires de vente et des frais de traitement de dossier lors de l'activation.

MINT SA

52 Rue d'Odin – CS 40900

34965 MONTPELLIER CEDEX 2

MINT a décidé de comptabiliser ces coûts en immobilisations incorporelles dès lors qu'elle estime que les contrats clients correspondants généreront des avantages économiques futurs pour la Société.

La Société a notamment procédé sur l'exercice 2023 à l'activation de frais d'acquisition client pour un montant de 1 061 K€ par le biais du compte de production immobilisée.

L'amortissement des coûts d'acquisition de contrats étant déterminé sur une durée théorique des contrats clients (4 ans), des tests de dépréciation sont réalisés chaque année permettant de s'assurer que la valeur brute inscrite au bilan ne nécessite pas une provision pour dépréciation complémentaire. La Société a ainsi mis en place un suivi du taux d'attrition de la base client.

Si le taux de résiliation des clients acquis excède, pour l'année donnée, le taux d'amortissement linéaire cumulé, un complément de dépréciation est enregistré.

La Société a constaté des taux de résiliation cumulés des clients acquis en 2020, 2021, 2022 et 2023 de respectivement 94%, 93%, 85% et 23%, ce qui a généré une reprise de dépréciation.

La dépréciation complémentaire s'élevait à 965 K€ au 31 décembre 2022, une reprise de dépréciation de 569 K€ a été constaté sur l'exercice 2023. Ainsi, la dépréciation totale s'élève à 397 K€ à la date de clôture.

L'amortissement linéaire cumulé au 31 décembre 2023 s'élève à 2 872 K€ (amortissement linéaire sur 4 ans), après une dotation aux amortissements de 902 K€ sur l'exercice.

1.4 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés sur la durée de vie estimée des immobilisations selon les méthodes comptables suivantes :

	Mode	Durée de l'amortissement
Agencement, installations	linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	linéaire	3 ans
Matériel et mobilier de bureau	linéaire	4 à 5 ans
Matériel informatique	linéaire	1 et 5 ans

1.5 Immobilisations financières

Les immobilisations financières nettes présentes au 31 décembre 2023 s'élèvent à 1 066 K€ dont 997 K€ de dépôts et cautions, 68 K€ d'actions propres et 1.5 K€ de titres de participation des filiales. Les actions propres sont dépréciées à hauteur de 22 K€ et les dépôts et cautions sont dépréciés à hauteur de 28 K€ au 31 décembre 2023.

1.6 Test de dépréciation

Les immobilisations incorporelles non amorties et les immobilisations financières font l'objet une fois par an d'un test de dépréciation permettant de s'assurer que la valeur actuelle n'est pas inférieure à la valeur comptable. La valeur actuelle est estimée en fonction des flux futurs de trésorerie attendus actualisés si ceux-ci sont déterminables séparément du reste de l'activité.

À défaut, la Société a mis en place un suivi d'indicateurs, notamment le chiffre d'affaires généré sur les activités achetées (fichier clientèle) permettant de s'assurer que la valeur brute inscrite au bilan ne nécessite pas une provision pour dépréciation.

Les malis techniques subissent une dépréciation lorsque la valeur d'un ou plusieurs actifs sous-jacents auxquels une quote-part de mali a été affectée devient inférieure à la valeur comptable du ou des actifs précités.

En cas de sortie d'un actif auquel une quote-part de mali a été affectée, le mali doit être réduit à due concurrence.

1.7 Stocks

La Société a comptabilisé en stock au 31 décembre 2023 des Certificats d'Economie d'Energie non consommés à la date de clôture pour un montant de 685 K€ (la Société n'étant plus obligée sur l'exercice 2023, elle n'a pas connu d'obligation de CEE pour les mises à la consommation de l'exercice), ainsi que des garanties de capacité acquis pour l'année 2024 d'un montant de 24 K€.

Les stocks de matériel détenus par la Société sont évalués au dernier prix d'achat. Ils sont constitués de cartes Sim, de terminaux téléphoniques et de boîtiers.

Les stocks font l'objet d'une dépréciation si leur valeur de marché devient inférieure à leur valeur d'entrée en stock.

La Société a constaté une dépréciation de stock de matériel pour un montant de 28 K€ au 31 décembre 2023.

1.8 Créances clients et comptes rattachés

Les créances clients sont inscrites à leur valeur nominale. Elles intègrent le montant des factures à établir relatives à l'énergie livrée, relevée ou non.

Les créances clients font l'objet d'une dépréciation statistique qui prend en compte l'ancienneté des créances et les données historiques de recouvrement de la Société.

La Société reconnaît une perte sur créance irrécouvrable dès lors qu'elle reçoit de la part de ses prestataires de recouvrement un certificat d'irrécouvrabilité ou, dans le cas d'un client professionnel, au regard des conséquences d'une procédure collective.

Pour l'activité de télécommunication, les créances font l'objet d'une appréciation au cas par cas. Une provision est constituée en fonction du risque encouru sur chacune d'elles.

MINT SA

52 Rue d'Odin – CS 40900

34965 MONTPELLIER CEDEX 2

Pour l'activité de fourniture d'énergie, une provision relative aux impayés de prélèvements ou de paiements par cartes bancaires, est constituée forfaitairement sur la base des statistiques internes de la Société.

1.9 Provisions pour risques et charges

Elles sont destinées à couvrir des risques et charges que des événements survenus ou en cours rendent probables, nettement précisés quant à leur objet mais dont la réalisation, l'échéance ou le montant sont incertains.

Aucune provision n'est constatée à la date du 31 décembre 2023.

1.10 Séparation des exercices relative au chiffre d'affaires

- Services de fourniture d'énergie

Concernant l'activité de fourniture d'énergie, la facturation ne peut être établie que lorsque MINT a obtenu le relevé de consommation du client. Une partie du chiffre d'affaires correspondant à l'activité est donc constatée en factures à établir.

L'estimation des quantités d'énergie livrées est réalisée sur la base notamment :

- des données de consommation des clients transmises par les gestionnaires de réseau ;
- des données relatives au volume d'énergie affecté à la Société par le gestionnaire du réseau.

Depuis 2023, la Société utilise les données relatives aux volumes d'achats d'électricité, et ce afin de renforcer la précision de l'estimation des consommations réelles de ses clients.

Les prélèvements mensuels clients correspondants à des versements anticipés sur la facturation annuelle établie a posteriori, sont constatés en déduction des factures à établir.

Concernant l'activité de fourniture de gaz, comme pour l'activité fourniture d'électricité, la facturation ne peut être établie que lorsque MINT a obtenu le relevé de consommation du client. Une partie du chiffre d'affaires correspondant à l'activité est donc constatée en factures à établir.

- Services de télécommunication

Concernant les services postpayés en présélection, MINT a mis en place depuis le 1er novembre 2009 un système de facturation mensuel. Au 31 décembre 2023, la reconnaissance des revenus s'effectue de la manière suivante : constatation en produits de l'exercice pour les forfaits et constatation d'une facture à établir pour les consommations de minutes non encore facturées à la date de clôture de l'exercice.

1.11 Séparation des exercices relative aux charges spécifiques à l'activité de fourniture d'énergie

L'évaluation de l'Obligation de Capacité à la clôture du 31 décembre 2023 est basée sur la puissance moyenne en pointe des jours de forte consommation (dits jours « PP1 », déterminés par RTE au cours de l'année). Cette puissance a été estimée à 34,5 MW pour l'exercice 2023. Un total de 8,8 MW a été couvert au cours de l'exercice par le biais du mécanisme de l'ARENH. Le montant du solde de 18,4 MW à acquérir a été provisionné en FNP pour un montant de 945 K€ sur la base du dernier prix constaté en 2023 sur le marché de gré à gré.

Par ailleurs une provision de 2 481 K€ a été constatée pour les capacités restant à acquérir au titre des obligations des exercices 2022 et 2021.

Au 31 décembre 2023, la Société estime ne pas franchir le seuil de 200 GWh nécessitant l'acquisition de Certificat d'Economie d'Energie. Sur le premier semestre 2023, la Société a acquis des CEE pour un montant de 1 111 K€, dont 426 K€ destinés à couvrir l'obligation de 2022 et 685 K€ qui ont été enregistrés en stock.

Sur le 1er semestre 2023, la Société a également procédé à des reventes de CEE excédentaires sur la période P4 pour un total de 424 K€.

1.12 Évaluation des valeurs mobilières de placement

Au 31 décembre 2023, la Société ne détient aucune valeur mobilière de placement.

1.13 Risque : de taux, de change, d'action et de liquidité

- Risque de change

MINT n'effectue pas de transaction significative en devise et n'est de ce fait, pas exposée aux risques de change provenant d'achats ou de ventes en monnaie étrangère.

- Risque de taux

Les seuls emprunts auxquels MINT a actuellement recours pour financer son développement sont deux Prêts Garantis par l'Etat : la Société n'est de ce fait, pas exposée aux risques de taux.

- Risque sur les actions

A la date de clôture du 31 décembre 2023, la Société détient d'une part, des titres de participation de ses trois filiales nouvellement créées sur le 2^{ème} semestre 2023 pour un montant global de 1 500 euros, et, d'autre part, des actions propres.

La Société est au titre de ses actions propres exposée au risque de fluctuation du cours de l'action. Risque peu important au regard du nombre d'actions propres détenues (18 956 actions propres).

- Risque de liquidité

MINT a historiquement financé sa croissance principalement par voie d'autofinancement.

En complément la Société a eu recours à un Prêt Garantie par l'Etat en novembre 2021 d'un montant de 8 652 K€. La première échéance de remboursement a eu lieu décembre 2023 pour se terminer en novembre 2027. A la date de clôture de l'exercice, le capital restant dû s'élève à la somme de 8 474 K€.

La Société a également eu recours à un second PGE le 28 juin 2022, pour un montant de 5 100 K€, dont la durée de remboursement a été étalée sur 5 ans. La première échéance de remboursement aura lieu en juillet 2024 pour se terminer en juin 2028.

La trésorerie disponible de la Société s'élève au 31 décembre 2023 à 57 569 K€ dont 47 268 K€ correspondant à des souscriptions de dépôts à terme.

1.14 Disponibilités

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

2 COMPLÉMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN

2.1 Immobilisations incorporelles et amortissements

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Brut au début de l'exercice	Augmentations de l'exercice	Cessions / Diminutions de l'exercice	Brut au 31.12.23
Frais de développement (1)	1 983 948	71 925	64 467	1 991 406
Marques (2)	255 124	2 865	1 159	256 830
Fonds commercial (3)	6 377 792			6 377 792
Sites web	28 600		28 600	0
Logiciels	351 996		13 894	338 102
Fichiers clientèle (4)	309 028			309 028
Frais acquisition clientèle (5)	3 810 831	1 061 455		4 872 286
TOTAL	13 117 319	1 136 245	108 120	14 145 444

(1) Développement plateforme MINT pour 1 025 K€ au total.

(2) Il s'agit principalement de la marque TELECONNECT pour 250 K€ acquise le 21 juillet 2006. La marque TELECONNECT, est provisionnée dans sa globalité au 31 décembre 2023.

(3) Il s'agit des fonds de commerce de TALK TEL (3 367 K€ assimilé à un fichier clientèle) et de PTI (835 K€) issus des TUP de ces anciennes filiales, respectivement au 31 décembre 2009 et 31 décembre 2008, les malis techniques des sociétés TELECONNECT pour 504 K€, ainsi que le fonds commercial de la société Oui Energy acquis le 1^{er} mars 2022 pour un montant de 1 671 K€. Le fonds commercial de Oui Energy est déprécié à hauteur de 1 428 K€ au 31 décembre 2023.

MINT SA

52 Rue d'Odin – CS 40900

34965 MONTPELLIER CEDEX 2

(4) Fichier clientèle déprécié pour un montant total de 306 K€ sur la base de la diminution du chiffre d'affaires généré par ces activités (Cf. § 2.12 État des provisions).

(5) Au 31 décembre 2023, le montant de la dépréciation du coût d'acquisition clientèle est de 396 K€.

AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS DES IMMOS INCORPORELLES	Cumul au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises / Virements de l'exercice	Cumul au 31.12.23
Frais de développement	1 728 044	127 482	64 467	1 791 059
Marques	200 359	53 047	559	252 847
Sites web	28 600		28 600	0
Logiciels	351 442	555	13 894	338 103
Fonds et fichiers clientèle *	8 890 218	1 113 986	568 943	9 435 261
TOTAL	11 198 662	1 295 070	676 463	11 817 270

* y compris dépréciations pour un montant de 6 563 K€ et amortissements des coûts d'acquisition contrats pour un montant de 2 872 K€ au 31 décembre 2023.

Affectation des malis techniques

Mali technique de la société TELECONNECT :

Identification du bien	Valeur nette comptable	Valeur réelle	Plus-value nette d'impôt totale Absorbée	Répartition du mali
<u>Actifs ne figurant pas dans les comptes de l'absorbée</u>				
Fonds commercial				503 972
TOTAL				503 972

Au 31 décembre 2023, le mali technique issu de la TUP de la société TELECONNECT est composé uniquement du fonds commercial pour 504 K€ déprécié à hauteur de 478 K€.

L'affectation réalisée au 31 décembre 2009 des malis techniques en fonds commercial lors de la TUP de son ancienne filiale TELECONNECT est ainsi en conformité avec les dispositions comptables du règlement ANC 2015-06 du 23 novembre 2015 qui est venu transposer la directive comptable 2013/34/UE du 26 juin 2013.

2.2 Immobilisations corporelles et amortissements

IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Brut au début de l'exercice	Augmentations de l'exercice	Cessions/ Diminutions de l'exercice	Brut au 31.12.23
Constructions sur sol d'autrui	0			0
Agencements, aménagements divers	14 623			14 623
Matériel de transport	0			0
Matériel et mobilier de bureaux	53 958			53 958
Matériel informatique	344 538	65 855	19 523	390 870
Matériel loué / efficacité énergétique	49 496		49 496	0
Mobilier	6 626			6 626
Immobilisations corporelles en cours	0			0
TOTAL	469 241	65 855	69 019	466 077

AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Cumul au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises / Virements de l'exercice	Cumul au 31.12..23
Constructions sur sol d'autrui	0			0
Agencements, aménagements divers	14 623			14 623
Matériel de transport	0			0
Matériel et mobilier de bureaux	48 920	2 402		51 322
Matériel informatique	276 359	45 783	19 523	302 619
Matériel loué / efficacité énergétique	32 158	17 339	49 497	0
Mobilier	6 138	279		6 417
TOTAL	378 198	65 803	69 020	374 981

2.3 Immobilisations financières et provisions

IMMOBILISATIONS FINANCIERE	Brut au début de l'exercice	Augmentation de l'exercice	Cessions/ Diminutions de l'exercice	Brut au 31.12.23
Titres et créances rattachées (1)		1 500		1 500
Autres participations				
Créances liées aux participations				
Dépôts et cautionnements (2)	650 417	374 223		1 024 640
Autres créances immobilisées				
Actions propres (3)	113 833		23 759	90 075
TOTAL	764 250	375 723	23 759	1 116 215

(1) Les titres de participation d'un montant de 1 500 € correspondent à la détention d'actions à hauteur de 500 € par filiale (création Septembre 2023).

MINT SA

52 Rue d'Odin – CS 40900

34965 MONTPELLIER CEDEX 2

(2) Les dépôts et cautionnements sont constitués principalement de la caution versée pour la fourniture d'ARENH qui évolue en fonction des volumes de KW annuels achetés.

L'augmentation au 31 décembre 2023 correspond à une garantie de paiement attribuée au fournisseur Kallista pour un montant de 300 K€.

(3) En 2018, la Société a procédé au rachat de 23 956 actions propres pour un montant global de 113 K€. Ces actions propres sont inscrites à l'actif du bilan et dépréciées en fonction du cours moyen du dernier mois de clôture.

La diminution au 31 décembre 2023 correspond à l'attribution de 5 000 actions gratuites.

Au 31 décembre 2023, la Société détient donc 18 956 actions propres.

2.4 Stocks

(en euros)	31.12.2022			31.12.2023		
	Valeur brute	Provision	Valeur nette	Valeur brute	Provision	Valeur nette
Marchandises (Telecom)	5 674	0	5 674	5 134	0	5 134
Marchandises (Energie)	125 914	0	125 914	27 712	27 712	0
CEE	0	0	0	684 800	0	684 800
Garantie capacité	0	0	0	23 600	0	23 600
Total	131 588	0	131 588	741 246	27 712	713 534

2.5 Ventilation de la dotation aux amortissements de l'exercice

IMMOBILISATION	Dotations de l'exercice aux amortissements		Provisions amortissements dérogatoires		
	Linéaire	Dégressifs	Exceptionnels	Dotations	Reprises
<u>Immobilisations incorporelles</u>					
Frais de développement	127 482				
Marques	1 046				
Logiciels	555				
Frais acquisition client	901 751				
TOTAL	1 030 834	0	0	0	0
<u>Immobilisations corporelles</u>					
Agencements, aménagements divers	0				
Matériel et mobilier de bureaux	2 681				
Matériel informatique	45 783				
Matériel loué / efficacité énergétique	17 339				
TOTAL	65 803	0	0	0	0

MINT SA

52 Rue d'Odin – CS 40900

34965 MONTPELLIER CEDEX 2

2.6 Échéances des créances à la clôture de l'exercice

Les créances font l'objet d'une appréciation cas par cas. Une provision est constituée en fonction du risque encouru sur chacune d'elles.

	Montant brut	à - d'1 an	à + d'un an
<u>De l'actif immobilisé:</u>			
Dépôts et cautionnement	1 024 640	0	1 024 640
Autres créances immobilisées	90 075		90 075
TOTAL	1 114 715	0	1 114 715
<u>De l'actif circulant:</u>			
Clients et comptes rattachés	8 751 574	8 751 574	
personnel et comptes rattachés	10 081	10 081	
Etat, impôts et taxes	2 563 075	2 563 075	
Débiteurs divers	1 130 502	1 130 502	
TOTAL	12 455 232	12 455 232	0
Charges constatées d'avance	348 847	348 847	
TOTAL GENERAL	13 918 794	12 804 079	1 114 715

Le poste Débiteurs divers est principalement composé des AAR pour 1 121 K€.

2.7 Comptes de régularisation actif

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	
<u>Charges d'exploitation</u>	
Achats d'Energie	219 466
Location immobilière et charges locatives	37 487
Maintenance informatique	57 724
Licences informatiques	8 781
Publicité	6 012
Assurances	816
Autres charges	18 561
Total	348 847
<u>Produits à recevoir</u>	
Clients - factures à établir	6 023 339
Intérêts à percevoir	1 332 812
Fournisseurs - avoir à recevoir	1 121 281
Etat	4 793
Autres	1 598
TOTAL	8 483 823

MINT SA

52 Rue d'Odin – CS 40900

34965 MONTPELLIER CEDEX 2

2.8 Capital social

	Nombre d'actions	Valeur Nominale
Actions composant le capital social au début de l'exercice	5 919 072	0,15 €
Actions émises pendant l'exercice		
Actions remboursées pendant l'exercice		
Actions composant le capital social en fin d'exercice	5 919 072	0,15 €

Le capital de la société MINT, composé de 5 919 072 actions, s'élève à 887 861 €.

2.9 Tableau de mouvement des capitaux propres

Opérations	Nombre d'actions	Capital	Primes	Réserves et report à nouveau	Résultat	Total
Au 31.12.22 avant affect.	5 919 072	887 860	8 525 909	-1 163 978	3 960 013	12 209 804
Augmentation de capital						0
Affectation du résultat 2022				3 960 013	-3 960 013	0
Changement de méthode						
Dividendes						0
Résultat au 31.12.23					16 530 604	16 530 604
Au 31.12.23 avant affect.	5 919 072	887 860	8 525 909	2 796 035	16 530 604	28 740 408

2.10 Affectation du résultat de l'exercice précédent

Le bénéfice de l'exercice précédent s'élevant à 3 960 013 € a été affecté de la manière suivante :

- Autres réserves :	€
- Réserve légale :	€
- Dividendes :	€
- Report à nouveau débiteur :	1 379 158 €
- Report à nouveau créancier :	2 580 855 €

2.11 Échéance des dettes à la clôture de l'exercice

Plus de 2 ans à l'origine	13 574 390	2 732 738	10 841 652	
Emprunt et dettes financières diverses	0	0		
Clients, avances et acomptes	0	0		
Fournisseurs et comptes rattachés	12 928 333	12 928 333		
Dettes sociales	1 323 134	1 323 134		
Dettes fiscales	9 624 243	9 624 243		
Groupes et associés	0	0		
Autres dettes	784	784		
TOTAL DETTES	37 454 684	26 613 032	10 841 652	0
Produits constatés d'avance	0	0		
TOTAL GENERAL	37 454 684	26 613 032	10 841 652	0

2.12 État des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions au 31.12.23
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour litige	0	0		0
Provisions pour grosses réparations				0
Autres provisions pour risques et charges				0
TOTAL	0	0	0	0
Provisions pour dépréciation	0			0
Sur immobilisations incorporelles (1)	7 118 284	264 236	568 943	6 813 577
Sur stocks et en cours	0	27 712		27 712
Autres immobilisations financières	43 643	27 855	21 430	50 068
Sur compte clients	2 380 721	1 878 001	2 380 721	1 878 001
Autres provisions pour dépréciation	27 855		27 855	
TOTAL	9 570 503	2 197 804	2 998 949	8 769 358
TOTAL GENERAL	9 570 503	2 197 804	2 998 949	8 769 358

(1) La dépréciation des coûts d'acquisition clientèle a fait l'objet d'une reprise de 569 K€ au 31 décembre 2023. Les coûts d'acquisitions sont dépréciés à hauteur de 396 K€ à cette même date. Une dépréciation complémentaire de 138.5 K€ a été constatée au 31 décembre 2023 pour le fonds de commerce Planète Oui acquis en 2022.

Dont dotations et reprises :

	<u>Dotations</u>	<u>Reprises</u>
- d'exploitation	1 905 713	2 408 576
- financiers	27 855	21 430
- exceptionnelles	264 236	568 943

L'association nationale de défense des consommateurs et usagers, la CLCV (Consommation Logement Cadre de Vie) a assigné la société MINT et plusieurs opérateurs pour « pratique commerciale

MINT SA

52 Rue d'Odin – CS 40900

34965 MONTPELLIER CEDEX 2

trompeuse » et « clauses abusives » devant le tribunal judiciaire de Paris. Le montant de l'assignation s'élève à 545 K€. L'avancée de la procédure ne permet pas au 31 décembre 2023 d'estimer de façon fiable l'impact éventuel sur les comptes. Aucune provision n'a donc été constituée.

La CLCV a également engagé une action de groupe devant le tribunal judiciaire de Montpellier également pour « pratique commerciale trompeuse » et « clauses abusives ». L'avancée de cette seconde procédure ne permet pas au 31 décembre 2023 d'estimer de façon fiable l'impact éventuel sur les comptes. Aucune provision n'a donc été constituée.

2.13 Compte de régularisation passif

	Montants
Charges à payer	
Emprunts et dettes financières diverses	3 800
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 893 082
Dettes fiscales et sociales	3 484 265
Autres dettes	0
Total	12 381 147
Produits constatés d'avance	
Produit d'exploitation	0
Total	0
TOTAL GENERAL	12 381 147

3 - COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU COMPTE DE RESULTAT**3.1 Analyse du chiffre d'affaires**

Répartition du Chiffre d'Affaires (<i>Hors toutes taxes</i>)		
	31.12.2023	31.12.2022
Ventes	3 611	14 561
<i>Dont à l'export</i>		
Prestations de services	86 864 240	156 972 830
<i>Dont à l'export</i>	0	0
TOTAL	86 867 851	156 987 391

Le chiffre d'affaires toutes taxes énergie incluses au 31 décembre 2023 s'élève à **88 742 929 euros**.

MINT SA

52 Rue d'Odin – CS 40900

34965 MONTPELLIER CEDEX 2

Répartition du Chiffre d'Affaires par Activité		
	31.12.2023	31.12.2022
Télécommunication	2 256 824	2 942 068
Energie *	81 568 359	148 549 812
Gaz	3 042 668	5 495 511
TOTAL	86 867 851	156 987 391

* Le chiffre d'affaires électricité comprend le chiffre d'affaires ventes d'électricité.

3.2 Produits et charges exceptionnels

	Charges	Produits
PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS DE GESTION		
Charges exceptionnelles sur opération de gestion	1 850	
Produits sur exercice antérieur		3 000
Charges exceptionnelles diverses (amendes et pénalités)	6 160	0
Total	8 010	3 000
PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS EN CAPITAL		
Autres produits exceptionnels	0	0
Charges exceptionnelles / immobilisations cédées et rebutées	24 359	0
Total	24 359	0
DOTATIONS ET REPRISES EXCEPTIONNELLES AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS		
Reprise sur provision exceptionnelle		568 943
Dotation provision exceptionnelle / inmos. Incoporelles	264 236	0
Total	264 236	568 943
TOTAL GENERAL	296 605	571 943

4 - AUTRES INFORMATIONS

4.1 Instruments de couverture

Afin de couvrir ses besoins en approvisionnement MINT a souscrit des engagements d'achats et de ventes selon les données suivantes au 31 décembre 2023 :

Notionnels en K€	31.12.2023	< 1 an	> 1 an et < 5 ans	> 5 ans
Engagement vente sur opération électricité	4 804	4 804	0	0
Engagement achat sur opération électricité et gaz	20 469	17 377	3 092	0

Notionnels en MWh	31.12.2023	< 1 an	> 1 an et < 5 ans	> 5 ans
Engagement vente sur opération électricité	35 135	35 135	0	0
Engagement achat sur opération électricité et gaz	123 165	96 885	26 280	0

La juste valeur de ces instruments au 31 décembre 2023 sont déterminées ci-après :

En K€	31.12.2023
Engagement vente sur opération électricité	+ 1 817
Engagement achat sur opération électricité et gaz	-9 372

Dans le cadre du plan d'action visant à faire face à la situation exceptionnelle du marché de l'énergie en 2023, la Société a procédé à des reventes de couverture qui ont été comptabilisées en résultat d'exploitation étant donné qu'il s'agit d'instruments déqualifiés au cours de l'exercice.

Le chiffre d'affaires issu des reventes des couvertures est de 32 888 K€ hors taxes.

4.2 Effectif moyen

L'effectif moyen salarié est de 55 personnes au 31 décembre 2023.

4.3 Engagements hors bilan

- Engagements de retraite

Il n'existe pas d'avantages postérieurs à l'emploi au niveau de la Société. Seules, les indemnités de départ en retraite sont valorisées dans l'Annexe des comptes annuels et ne font pas l'objet d'une provision pour risque. Les calculs intègrent les hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection de salaires futurs.

MINT SA

52 Rue d'Odin – CS 40900

34965 MONTPELLIER CEDEX 2

Le montant de la dette actuarielle des indemnités de départ à la retraite s'élève à 107 500 € au 31 décembre 2023.

Les hypothèses retenues sont :

- Base Convention Collective 3303 - Télécommunications
- Augmentation annuelle des salaires : 2 % constant
- Taux d'actualisation et revalorisation annuel net : 3.77 % inflation comprise
- Age de départ prévu pour Cadres et Non-Cadres : 62 ans
- Taux de rotation du personnel : entre 3,5 % et 20% selon la catégorie
- Taux de charges sociales : 47 %
- Départ à l'initiative du salarié
- Table de mortalité TG 05
- Méthode : Rétrospective Prorata Temporis selon la recommandation ANC n°2013-02

- Garanties et nantissements

Des garanties de paiement de factures sont données par les banques de la société MINT vis-à-vis des fournisseurs d'énergie pour un montant total de 14 504 K€.

Un nantissement a été donné au profit des banques de la société MINT (dépôts à terme et comptes bancaires rémunérés) dans le cadre des garanties données aux fournisseurs pour un montant total de 5 935 K€.

La société MINT a nanti, au titre de garantie de paiement à son fournisseur Shell, des garanties de capacités pour un montant de 5 414 K€.

4.4 Honoraires du commissaire aux comptes

Les honoraires des commissaires aux comptes comptabilisés au 31 décembre 2023 s'élèvent à 58 550 € HT au titre de la mission de certification des comptes et 12 060 € au titre des autres prestations.

4.5 Rémunération allouée aux membres des organes d'administration, de direction et de surveillance

La rémunération brute des dirigeants au 31 décembre 2023 s'élève à 184 363 euros.

4.6 Attribution gratuite d'actions

- Le Conseil d'administration réuni en date du 3 juillet 2020, sur délégation de l'Assemblée Générale du 4 juin 2020, a décidé l'émission gratuite de 50 000 actions (AGA).

La période d'acquisition de ces actions gratuites s'étend du 3 juillet 2020 jusqu'au 31 décembre 2023. Le bénéficiaire de ces actions propres sera propriétaire effectif de ces AGA2020 à l'issue de la période d'acquisition.

⇒ Ces 50 000 AGA seront attribuées définitivement sur le premier trimestre 2024, les conditions attachées étant réalisées à la date de clôture.

- Le Conseil d'administration réuni en date du 26 février 2021, sur délégation de l'Assemblée Générale du 4 juin 2020, a décidé l'émission gratuite de 50 755 actions (AGA).

La période d'acquisition de ces actions gratuites s'étend du 26 février 2021 jusqu'au 31 décembre 2023. Le bénéficiaire de ces actions propres sera propriétaire effectif de ces AGA 2021 à l'issue de la période d'acquisition.

⇒ 15 000 actions n'ont pas été attribués : l'attribution définitive de ces 15 000 AGA étant conditionnée à la réalisation d'objectifs non atteints.

⇒ 20 755 actions ont fait l'objet d'une attribution définitive en date du 17 juin 2022, par émission de nouvelles actions et augmentation de capital corrélative.

⇒ 5 000 actions ont fait l'objet d'une attribution définitive en date du 31 mars 2023, provenant des actions propres, auto-détenues par la Société.

⇒ 10 000 actions seront attribuées définitivement sur le premier trimestre 2024. Les objectifs étant atteints au 31 décembre 2023.

Une provision pour la contribution patronale sur les actions à émettre au taux de 20% a été constituée au 31 décembre 2023 à hauteur de 43 K€ (sur la base des 60 000 actions valorisés au cours de clôture du 29 décembre 2023 soit 3,58€).

La charge comptabilisée au 31 décembre 2023 au titre de l'attribution des 5 000 actions gratuites provenant des actions existantes et auto-détenues, s'est élevée à 24 K€.

4.7 Evènements postérieurs au 31 décembre 2023

- Filiale

La Société a procédé à la création d'une quatrième filiale, MINT DEVELOPPEMENT en date du 1er mars 2024 par apport de 500 €, filiale dont MINT détient 100 % du capital.

L'objet social de la filiale est l'exploitation et le développement de tous projets relatifs à l'énergie et notamment la fourniture d'énergie renouvelable aux particuliers, le développement de projets et de toutes autres activités liées au développement durable en général, ainsi que la fourniture de tous biens, services et/ou produits complémentaires s'y rattachant.

MINT SA

52 Rue d'Odin – CS 40900

34965 MONTPELLIER CEDEX 2

- Acquisitions d'actions gratuites

La totalité des AGA restantes au 31 décembre 2023 (50 000 AGA 2020 et 10 000 AGA 2021) ont été définitivement attribuées lors du Conseil d'administration du 23 février 2024. Une partie de ces AGA proviennent des 18 956 actions propres détenues par la Société au 31 décembre 2023.

Ainsi, 41.044 actions ordinaires nouvelles ont été émises et le capital a été augmenté d'un montant de 6.156,60 euros en date du 23 février 2024.

- Modification de la gouvernance et nouveau plan d'actions gratuites

Lors de sa séance du 29 mars 2024, le Conseil d'administration a procédé à la nomination de M. Gaël Joly au poste de Directeur Général, succédant à Kaled Zourray, fondateur de la Société. Gaël Joly accède à cette nouvelle fonction après avoir occupé depuis 2021 le poste de Directeur Général Délégué.

A cette occasion, le Conseil a également validé le principe d'une attribution de 50.000 actions gratuites au bénéfice du Directeur Général. Ces actions gratuites seront assorties d'une condition de présence à l'issue de leur période d'acquisition allant jusqu'au 31 décembre 2026 (sans engagement de conservation par la suite).

4.8 Résultat par action

Nombre d'actions utilisé pour la détermination du résultat net par action :

Date retenue	31.12.2023
Nombre d'actions à la clôture	5 919 072
<i>Dont actions propres détenues</i>	<i>18 956</i>
Nombre d'actions retenu	5 900 116
Résultat net	16 530 604
Résultat net par action	2,80 €